



TUTELLE :Quels sont mes droits, descente de police.

Par **betty0147**, le **23/11/2010** à **11:19**

Bonjour,rnrn Le Juge, m'a enlevé la Tutelle de ma cousine, que j'exerçais depuis 10 ans, nous n'avons pas compris pourquoi, ma cousine et moi, nous avons relever Appel, nous n'avons toujours pas de date d'Audience.rnrnC'est la Cour d'Appel de Lyon .rnrnMa cousine habite chez moi depuis 10 ans, or tous les après-midi, je la conduisais chez-elle pour qu'elle ne perde pas ses repères !rnrnDepuis le nouveau Jugement, elle ne veut plus aller chez-elle, elle a trop peur que le nouveau Tuteur la mette en Etablissement Psychiatrique, comme ils ont fait à ses Soeurs, qui pourtant n'étaient pas malades non-plus, donc elle est en permanence chez-moi, le Juge et le nouveau Tuteur sont au courant.rnrnLe Tuteur refuse de venir la voir ici ?rnrnLe 14 Novembre dernier, à 19h30, nous avons eu une descente des Gendarmes, à mon domicile, demandant si ma cousine était là , ils sont montés dans sa chambre ?rnrnIls m'ont demander si elle n'était pas agressive ???rnrnQu'elle avait un traitement Psy à prendre ???rnrnJe précise, je n'ai jamais vu ma cousine malade !!!rnl n'a jamais été question, qu'elle prenne un traitement !!!rnl Ils veulent la faire passée pour folle, si je comprends bien ?rnl Elle perd juste de temps en temps la mémoire immédiate !!!rnrnSavoir,si elle mangeait bien ? etc....rnrnAlors, est-ce que les gendarmes, avaient le droit de procéder ainsi, surtout qu'il n'ont pas voulu me dire pourquoi ???rnrnJe crois comprendre que le Tuteur et certaines personnes de la Commune, ont fait croire que je le sequestrais, la pauvre !!!rnrnAlors, qu'un des Gendarmes présent ce soir là, m'avait téléphoné 15 jours auparavant, un dimanche matin, pour me demander si ma cousine, était bien chez-moi, je lui avais répondu que ma cousine était devant la télé pour suivre sa messe, comme tous les Dimanches depuis 10 ans maintenant.rnrnJe ne comprends pas, car les gendarmes sont bien au courant de cet état de fait, et-ce depuis 10 ans ...rnrnMaintenant, je voudrais savoir mes Droits au sujet de cette descente de police, car j'en ai assez que des gens me fasse passer pour la méchante !!!rnrnMa cousine est très perturbée depuis, car elle ne comprend pas que les gendarmes viennent chez des particuliers,

sans prévenir et surtout que l'on soient dérangés pour elle, et qu'en plus ils montent dans sa chambre, ils ont violé son intimité !
Que peut-on faire ?
Merci à vous .
PS : Je précise, il y a beaucoup de biens en jeu...
Je ne suis pas l'héritière...